

# Le complexe industrialo-portuaire de La Réunion génère 5 700 emplois salariés en 2019

Insee Analyses La Réunion • n° 81 • Mai 2023



En 2019, les 355 entreprises du complexe industrialo-portuaire de La Réunion emploient 5 670 salariés, dont 55 % dans le domaine maritime. Elles génèrent une valeur ajoutée de 571,3 millions d'euros, dont 60 % dans le domaine non maritime. Les trois quarts des entreprises liées au port en 2016 sont toujours en activité en 2019. Entre 2016 et 2019, les effectifs salariés des entreprises du complexe industrialo-portuaire progressent fortement, de 3,3 % en moyenne par an, à un rythme près de trois fois supérieur à celui de l'emploi salarié total à La Réunion. Cette forte hausse de l'emploi touche à la fois les entreprises du domaine maritime et du domaine non maritime. En revanche, seule la valeur ajoutée des entreprises du domaine non maritime augmente sur la période. Dans le domaine maritime, la valeur ajoutée baisse en raison du recul du secteur de la pêche.

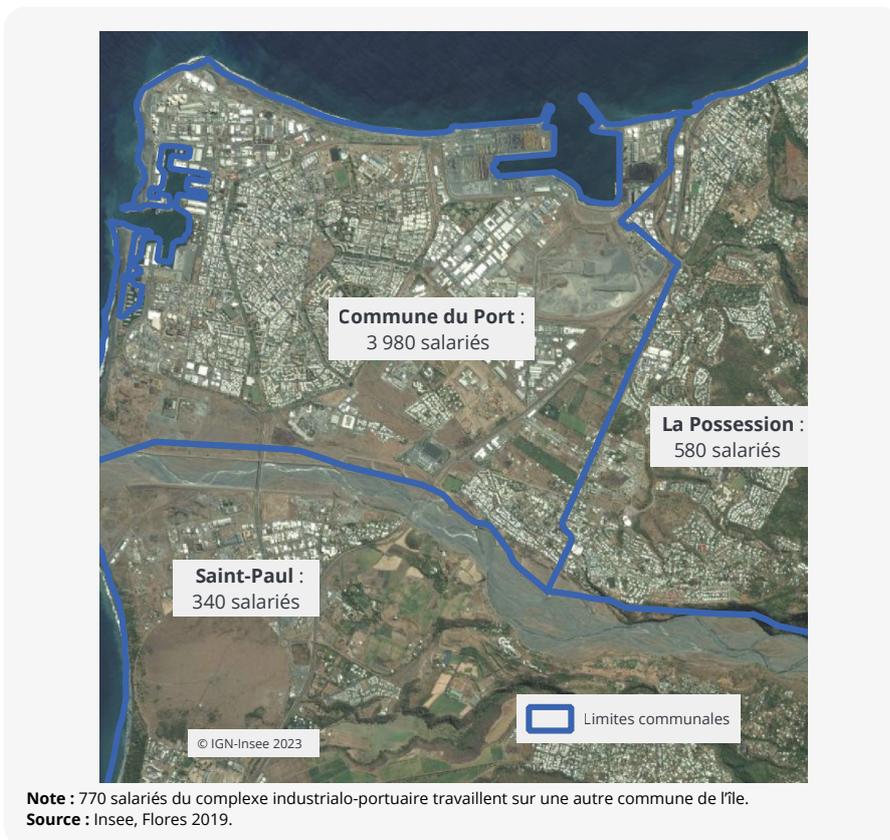
Situé au nord-ouest de l'île, le Port de La Réunion est le point d'entrée principal des importations réunionnaises. De nombreuses activités sur l'île dépendent du port. Il constitue ainsi un équipement structurant de l'économie réunionnaise et de l'océan Indien avec les deux autres grands ports de la zone : Port-Louis (Maurice) et Tamatave (Madagascar). Le complexe industrialo-portuaire de La Réunion génère 5 670 emplois sur l'ensemble de l'île au 31 décembre 2019, soit 2,1 % de l'emploi salarié total à La Réunion ► **figure 1**. Ces emplois sont répartis dans 355 entreprises ► **Pour comprendre**. Ces dernières dégagent une valeur ajoutée totale de 571,3 millions d'euros, soit 3 % du produit intérieur brut de La Réunion ► **figure 2**.

Parmi les 355 entreprises du complexe industrialo-portuaire, la moitié relèvent principalement d'activités dites « maritimes et portuaires », et l'autre moitié d'activités « non maritimes » ► **encadré 1**.

**Davantage de salariés dans les activités maritimes, davantage de valeur ajoutée dans les activités non maritimes**

Plus de la moitié des salariés du complexe industrialo-portuaire (3 100 emplois)

## ► 1. La commune du Port regroupe 70 % des emplois du complexe industrialo-portuaire de La Réunion en 2019



En partenariat avec :

travaillent dans des activités maritimes et portuaires, cœur de métier d'un port. Les secteurs les plus importants sont « l'organisation des transports, les inspections et les analyses » (720 salariés) et le secteur public (690 salariés).

Les activités non maritimes, liées au complexe industrialo-portuaire de La Réunion, emploient moins de salariés (2 570 personnes). En revanche, elles génèrent une valeur ajoutée plus forte que les entreprises des activités maritimes et portuaires (341,3 millions d'euros contre 230,1). Les secteurs des activités non maritimes les plus créateurs de richesse sont le commerce (134 millions d'euros) et l'industrie (122,9 millions d'euros).

À l'instar de l'ensemble du tissu économique réunionnais, les entreprises du complexe industrialo-portuaire sont de petite taille : 28 % n'emploient aucun salarié. Les entreprises employeuses emploient en moyenne 22 salariés : 24 salariés en moyenne pour les entreprises du secteur maritime, et 20 salariés pour celles du secteur non maritime. Les effectifs salariés sont fortement concentrés : seulement 21 % des entreprises privées emploient 80 % des effectifs salariés. C'est particulièrement le cas dans les secteurs de la pêche et du transport par voie d'eau où figurent quelques entreprises de grandes tailles. L'industrie et la manutention portuaire sont les secteurs les moins concentrés.

### En 2019, 74 % des entreprises de 2016 sont encore en activité

En 2016, 421 entreprises exerçaient une activité en lien avec le complexe industrialo-portuaire de La Réunion. En 2019, 312 d'entre elles, soit 74 %, sont toujours en activité et en lien avec le complexe industrialo-portuaire. *A contrario*, 109 entreprises cessent leur activité entre 2016 et 2019, tandis que 43 entreprises dont l'activité est liée au port sont créées sur cette période.

Les entreprises ayant cessé leur activité sont de petite taille. Ainsi, les 109 entreprises disparues entre 2016 et 2019 employaient 110 salariés en 2016, et généraient une valeur ajoutée de 25,6 millions d'euros. Les cessations d'activité ont été les plus importantes dans les activités maritimes, les entreprises de ce domaine étant de plus petite taille, donc potentiellement plus fragiles. Ainsi, entre 2016 et 2019, 30 % des entreprises relevant du domaine maritime cessent leur activité, contre 21 % des entreprises des activités non maritimes. Les cessations d'activité sont les plus fréquentes pour les entreprises des secteurs de transport par voie d'eau (41 % des entreprises de 2016 disparaissent) et du commerce (31 %). En revanche, les secteurs les plus pérennes sont par nature le secteur public mais aussi l'industrie où la totalité des

### ► Encadré 1 – « Activités maritimes et portuaires » ou « activités non maritimes » pour les entreprises du complexe industrialo-portuaire

Les « activités maritimes et portuaires » comprennent cinq grands secteurs : les services à la marchandise (débarquement et transbordement d'un bateau à un autre de marchandises, organisation des transports, inspections et analyses), le secteur public qui encadre les activités de transport dans la zone de l'Océan Indien (militaires, douaniers et le siège des Terres Australes et Antarctiques Françaises), la pêche (pêche en mer et transformation des produits de la mer), la construction et la maintenance maritime (entreprises spécialisées dans la maintenance, la réparation navale et la construction d'ouvrages maritimes) et le transport par voie d'eau (remorquage, autorité portuaire et affrètement).

D'autres « activités non maritimes », sont dépendantes du port ; elles bénéficient des activités du port ou de sa proximité immédiate pour l'importation ou l'exportation de marchandises. Il s'agit d'entreprises exerçant des activités de transport terrestre (entreprises de transport qui gèrent la distribution des marchandises importées arrivées par containers), de commerce et de services aux marchandises (commerce de gros, activités de stockage, conditionnement, gestion des déchets et autres services aux entreprises, comme l'activité des sièges sociaux et les études techniques), et également d'activités industrielles (production d'électricité, fabrication de sucre, d'aliments pour animaux d'élevage ou de ciment).

### ► 2. Caractéristiques des entreprises du complexe industrialo-portuaire de La Réunion selon le type d'activité et le secteur en 2019

Type d'activité et secteur	Entreprises en nombre	Effectifs salariés	Valeur ajoutée en millions d'euros
<b>Ensemble des activités</b>	<b>355</b>	<b>5 670</b>	<b>571,3</b>
<b>Activités maritimes</b>	<b>178</b>	<b>3 100</b>	<b>230,1</b>
Construction et maintenance maritime	36	210	14,8
<i>Construction d'ouvrage maritime et fabrication de matériel de levage</i>	10	50	4,1
<i>Réparation et maintenance navale</i>	26	150	10,7
Pêche	36	550	66,4
<i>Pêche en mer</i>	18	430	64,3
<i>Transformation et conservation de poisson, crustacés et mollusques</i>	18	120	2
Douane, affaires maritimes et marine nationale	3	690	n. d.
Service à la marchandise	92	1 260	100,3
<i>Manutention portuaire</i>	7	540	54,6
<i>Organisation des transports, inspections et analyses</i>	85	720	45,7
Transport par voie d'eau et autorité portuaire	11	400	48,6
<b>Activités non maritimes</b>	<b>177</b>	<b>2 570</b>	<b>341,3</b>
Commerce et services aux industries	118	1 660	196,9
<i>Autres services aux entreprises</i>	50	530	28,4
<i>Commerce</i>	46	520	134
<i>Déchet, assainissement</i>	10	330	17,3
<i>Entreposage et conditionnement</i>	12	280	17,2
Industrie	12	500	122,9
Transport terrestre	47	410	21,5

n.d. : non disponible.

Source : Insee, Flores 2019, Esane 2019, liasses fiscales 2019.

entreprises de 2016 existent encore en 2019 (certaines ont changé de secteur).

Les 43 entreprises créées entre 2016 et 2019 et exerçant une activité en lien avec le port sont de taille modeste : elles totalisent 250 emplois au 31 décembre 2019. Elles emploient en moyenne 6 salariés, alors que les entreprises pérennes du complexe industrialo-portuaire en emploient en moyenne 25.

Parmi les entreprises pérennes, 22 continuent d'exercer une activité en lien avec le complexe industrialo-portuaire, mais l'activité ayant le plus de poids dans leur chiffre d'affaires n'est plus la même qu'en 2016 : elles ont changé de secteur. Ces entreprises totalisent un nombre d'emplois presque similaire en 2016 (275 emplois) et 2019 (285), mais leur valeur ajoutée augmente fortement : de 13,4 millions d'euros en 2016 à 21,3 en 2019. Ces changements peuvent avoir un impact

sur l'évolution de l'emploi ou de la valeur ajoutée de certains secteurs.

### Entre 2016 et 2019, une croissance plus forte de l'emploi que de la valeur ajoutée

L'emploi dans les entreprises du complexe industrialo-portuaire augmente de 5 140 salariés en 2016 à 5 670 salariés en 2019, soit un gain de 530 emplois (+ 3,3 % en moyenne par an). Cette hausse de l'emploi généré par le port et son développement est largement supérieure à celle de l'ensemble des emplois salariés à La Réunion sur la période (+ 1,2 % en moyenne par an). Cette croissance est également plus forte qu'entre 2012 et 2016 (+ 0,7 % par an). La progression de l'emploi entre 2016 et 2019 est principalement le fait des entreprises pérennes : leurs effectifs augmentent de 400 personnes (dont 60 %

dans les activités maritimes). En parallèle, le solde entre les emplois perdus dans les entreprises détruites et les emplois créés dans les nouvelles entreprises liées au port s'élève à 140 emplois supplémentaires.

Les entreprises du complexe industrialo-portuaire génèrent 15,5 millions d'euros supplémentaires de valeur ajoutée en 2019 par rapport à 2016 : la valeur ajoutée augmente de 555,8 millions d'euros à 571,3 millions d'euros. Cette croissance (+ 0,9 % en moyenne annuelle) est inférieure à celle du produit intérieur brut de La Réunion (+ 2,3 %). La valeur ajoutée avait augmenté nettement plus entre 2012 et 2016 (+ 2,9 % par an en moyenne), en particulier, dans les activités maritimes (+ 6,6 % en moyenne chaque année). En effet, entre 2012 et 2016, le trafic transitant par le port augmentait de 7 % chaque année en volume, contre seulement 4 % par an entre 2016 et 2019.

La progression de la valeur ajoutée des entreprises du complexe industrialo-portuaire provient notamment des entreprises pérennes. Ces dernières dégagent 33,9 millions d'euros supplémentaires de valeur ajoutée en 2019 par rapport à 2016. En revanche, la valeur ajoutée des entreprises disparues, qui s'élevait à 25,5 millions d'euros en 2016, n'est pas compensée par celle des entreprises créées entre 2016 et 2019 (7,2 millions d'euros en 2019).

### Dans le domaine maritime, les emplois augmentent fortement, mais la valeur ajoutée se contracte avec le recul du secteur de la pêche

Les entreprises du secteur maritime emploient 3 100 salariés en 2019, contre 2 750 en 2016, soit un gain de 350 emplois (+ 4 % en moyenne annuelle). Dans le même temps, leur valeur ajoutée diminue de 1,8 million d'euros (- 0,3 % en moyenne par an).

Hormis le secteur de la pêche, la plupart des autres activités maritimes créent de l'emploi et de la valeur ajoutée. La croissance de l'emploi est surtout portée par le secteur public et celui de l'organisation des transports (y compris inspections et analyses) qui génèrent ensemble 300 emplois supplémentaires ► **figure 3**. D'une part, la base navale du port a renforcé son encadrement des activités maritimes dans l'océan Indien. D'autre part, dans le secteur de l'organisation des transports maritimes, 14 nouvelles entreprises sont créées, générant 90 emplois. De plus, des entreprises de transport qui faisaient également de la logistique en 2016 ont développé ces activités et ont changé en 2019 d'activité principale. Elles contribuent aussi à l'augmentation de l'emploi dans ce secteur.

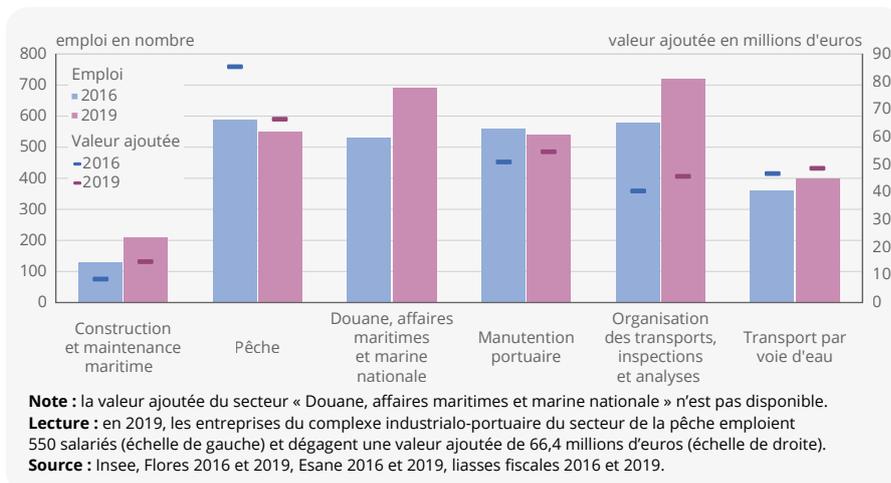
### ► Encadré 2 – Port Réunion, outil de développement du territoire

Depuis 2013, Port Réunion est géré par le Grand Port Maritime De La Réunion, établissement public de l'État. Au niveau national, un grand port maritime est chargé de mettre en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durables sur le complexe industrialo-portuaire, en composant avec l'économie, l'emploi et l'environnement. En Outre-mer, il assure en plus des missions opérationnelles, comme l'exploitation des terminaux céréalier, sucrier et bitumier à La Réunion.

En 2016, Port Réunion a mis en service des investissements de grande ampleur pour accueillir et opérer des navires de grandes tailles. Ainsi, il a pu créer les conditions favorables pour devenir un hub régional pour certaines compagnies maritimes et développer l'activité de transbordement de conteneurs. Ces investissements, d'un montant global de près de 84 millions d'euros sur la période 2013-2015, ont été cofinancés par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Ils ont notamment porté sur l'allongement et l'approfondissement de la darse du Port Est et l'acquisition de trois portiques à conteneurs supplémentaires, performants et adaptés aux navires de très grandes tailles.

Seul port de la zone sud-océan Indien à être resté actif au plus fort de la crise sanitaire liée au Covid-19, Port Réunion a renforcé son rôle de hub régional. Notamment, il a assuré, avec l'appui des services de l'État, les relève d'équipage suite aux engagements de l'État français auprès de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Ce point est en effet devenu un enjeu stratégique pour sécuriser la poursuite de l'activité des compagnies maritimes dans le respect des règles sociales de l'OMI.

### ► 3. Valeur ajoutée et emploi des activités maritimes du complexe industrialo-portuaire en 2016 et 2019



Dans le secteur de la construction et de la maintenance maritime, l'emploi augmente de 80 salariés entre 2016 et 2019 et la valeur ajoutée de 6,2 millions d'euros.

Le transport par voie d'eau progresse également, sous l'impulsion des nouvelles infrastructures et du développement du hub de Port Réunion ► **encadré 2**. Il emploie 400 salariés en 2019 contre 360 en 2016. La valeur ajoutée générée passe de 46,7 millions d'euros à 48,6 millions d'euros. Ce secteur est celui où la productivité est la plus élevée au sein des activités maritimes : la valeur ajoutée par salarié s'élève à 123 000 euros, juste devant le secteur de la pêche.

La pêche est le seul secteur du domaine maritime à connaître un recul notable de son activité entre 2016 et 2019, tant en termes d'emplois (de 590 à 550 emplois) que de valeur ajoutée (de 85,4 millions d'euros à 66,4 millions d'euros). Ce secteur a connu d'importantes restructurations dans un contexte de forte concurrence internationale, avec l'arrivée notamment de

nouvelles entreprises de grande taille, alors que les quotas de pêche sont restés stables pour La Réunion. Par ailleurs, le secteur de la pêche s'est transformé récemment, avec le regroupement quasi systématique des activités de pêche en mer avec celles de transformation des produits de la mer ; cela a pu conduire certaines entreprises à réduire leurs effectifs. Certaines entreprises ont également souffert du contexte international : baisse des importations asiatiques et américaines, restructuration de grands groupes nationaux dont dépendaient certaines entreprises locales, concurrence des pays voisins, surpêche, fluctuation des prix du pétrole, [IEDOM, 2021]. Ce ralentissement du secteur de la pêche intervient après une période de forte croissance. Entre 2012 et 2016, l'emploi et la valeur ajoutée avaient fortement progressé : + 25 millions d'euros de valeur ajoutée supplémentaire et 220 emplois créés. Malgré ce ralentissement, la pêche constitue toujours un secteur-clé de l'économie liée au port de La Réunion : il regroupe près de 10 % de l'emploi total et génère 12 % de la valeur ajoutée. La pêche conserve de plus

une productivité élevée (120 000 euros de valeur ajoutée par salarié) alors que dans les activités maritimes, la productivité est bien moindre (76 000 euros).

### Dans le domaine non maritime, emploi et valeur ajoutée progressent

Les entreprises ayant une activité non maritime dépendant du port de La Réunion emploient 2 570 salariés en 2019, contre 2 390 en 2016, soit 180 emplois de plus depuis la mise en place du hub de Port Réunion (+ 2,5 % en moyenne annuelle) ► **encadré 2**. Leur valeur ajoutée augmente de 323,9 à 341,2 millions d'euros sur la période, soit un gain de 17,3 millions d'euros (+ 1,8 % en moyenne annuelle).

Ce sont les « services aux entreprises » qui contribuent essentiellement à la hausse de l'emploi du domaine non maritime, passant de 300 à 530 emplois entre 2016 et 2019 ► **figure 4**. Cette croissance est principalement le fait du développement des entreprises pérennes qui gagnent 100 emplois. De plus, 80 emplois supplémentaires proviennent d'entreprises ayant changé d'activité principale : celle-ci relevait auparavant de l'industrie ou de la construction et de la maintenance maritime.

Dans le même temps, les entreprises industrielles poursuivent une politique de rationalisation engendrant des gains de productivité élevés. Entre 2016 et 2019, la productivité des entreprises pérennes et stables de l'industrie, déjà élevée en 2016, progresse de 26 %. Elle atteint 247 000 euros par salarié en 2019, soit un niveau trois fois supérieur à la productivité moyenne des activités non maritimes liées au port. Ainsi, la valeur ajoutée des industries pérennes augmente de 10,5 millions d'euros, tandis que les effectifs se réduisent de 50 personnes. Dans le commerce, l'emploi recule entre 2016 et 2019 (- 2,7 % en moyenne par an), de même que la valeur ajoutée (- 1,6 % par an). Ce secteur reste toutefois celui qui génère la plus forte valeur ajoutée du complexe industrialo-portuaire et qui est le plus productif, avec 252 000 euros de valeur ajoutée par salarié en 2019.

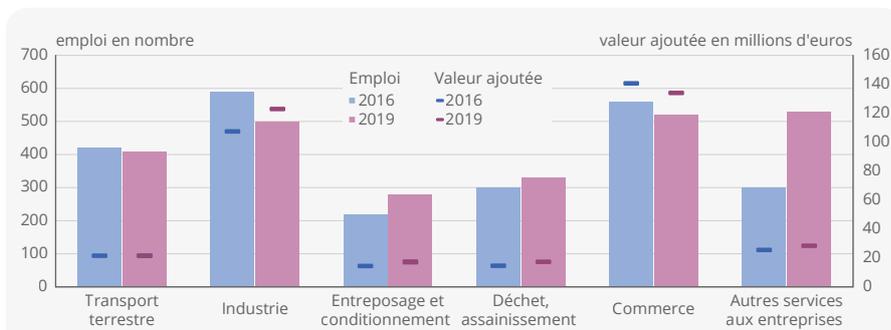
### ► Encadré 3 – Recul de l'activité en 2020 pour les entreprises du complexe industrialo-portuaire

En 2020, l'ensemble des entreprises liées au port perdent 100 salariés (soit 2 % de leurs effectifs) et leur valeur ajoutée diminue de 27,1 millions d'euros (- 4,8 %). Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, le trafic maritime international a subi de très fortes perturbations avant de se réorganiser, plusieurs mois plus tard. De ce fait, le trafic total de marchandises transitant par le port de La Réunion baisse, ce qui réduit les activités du complexe maritimes.

En 2020, 84 entreprises liées au complexe industrialo-portuaire ont cessé leur activité, essentiellement des petites entreprises. C'est ainsi 24 % des entreprises du complexe industrialo-portuaire qui ont disparu sur la seule année 2020. En comparaison, entre 2016 et 2019, c'est 10 % des entreprises qui cessaient leur activité chaque année. Les entreprises disparues en 2020 n'employaient pas de salarié et dégageaient seulement une valeur ajoutée de 2 millions d'euros. La perte d'emplois et de valeur ajoutée du complexe industrialo-portuaire en 2020 concerne donc essentiellement les entreprises pérennes.

Les secteurs ayant le mieux résisté à la crise sont les activités maritimes comme « la réparation et la maintenance navale » ainsi que la « manutention portuaire » dont les effectifs et la valeur ajoutée augmentent. En effet, ces secteurs sont principalement liés à la consommation de produits importés par les ménages réunionnais. *A contrario*, la valeur ajoutée dans l'industrie recule de 10 %. Dans les services (hors commerce), les effectifs et la valeur ajoutée se réduisent notablement. L'industrie et les services (hors commerce) ont été impactés par le ralentissement de l'économie réunionnaise.

### ► 4. Valeur ajoutée et emploi des activités non maritimes du complexe industrialo-portuaire en 2016 et 2019



**Lecture** : en 2019, les entreprises du complexe industrialo-portuaire du secteur de l'industrie emploient 500 salariés (échelle de gauche) et dégagent une valeur ajoutée de 122,9 millions d'euros (échelle de droite).  
**Source** : Insee, Flores 2016 et 2019, Esane 2016 et 2019, liasses fiscales 2016 et 2019.

Du fait de leur intégration à la filière logistique, les effectifs diminuent légèrement dans le transport terrestre (- 10 emplois), tandis que la valeur ajoutée reste stable entre 2016 et 2019. ●

Marylise Dehon, Édouard Fabre (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Pour en savoir plus

- IEDOM, « Rapport annuel économique de La Réunion 2020 (pages 84 à 86) », juillet 2021.
- **Creignou A.**, « Le complexe industrialo-portuaire de La Réunion entre 2012 et 2016 – Des activités maritimes en développement », *Insee Analyses La Réunion* n° 43, août 2019.
- **Creignou A.**, « 4 330 emplois générés directement par le complexe industrialo-portuaire de La Réunion », *Insee Analyses La Réunion* n° 22, février 2017.
- Grand Port Maritime de La Réunion, « Rapports d'activité 2017 à 2021 ».

### ► Pour comprendre

Le périmètre des entreprises appartenant au complexe industrialo-portuaire de La Réunion est défini en fonction de deux critères : leur localisation géographique et leur activité principale exercée. D'une part, l'ensemble des entreprises de La Réunion ayant des activités maritimes appartiennent ainsi au champ de l'étude, quel que soit leur emplacement géographique sur l'île, à l'exception de celles qui dépendent d'autres ports de l'île. D'autre part, des entreprises ayant une activité principale non maritime appartiennent également au complexe industrialo-portuaire, si elles sont implantées à proximité du port ou tirent un avantage des infrastructures portuaires.

Par rapport à la précédente étude, le champ a été adapté afin de prendre en compte les entreprises ayant des activités non maritimes non domiciliées à proximité du port mais dont l'activité en dépend. Afin de mieux prendre en compte l'activité du Grand Port Maritime, ce dernier a été positionné avec les entreprises du segment « transport par voie d'eau » et non plus avec le secteur public.

La valeur ajoutée du complexe industrialo-portuaire de La Réunion a été calculée sur un champ sectoriel plus restreint que celui retenu pour mesurer les emplois générés : il couvre les entreprises privées, à l'exception du secteur financier et agricole. Le secteur public n'est pas pris en compte.

